EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.

Rapport N° 44

PROPOSITION D'AVENANT N°3 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2012-2014 VILLE - CEN AUVERGNE

Madame Odile VIGNAL ne prend pas part au vote.

La Ville de Clermont-Ferrand et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ont signé le 05 mars 2012 une convention pluriannuelle d'objectifs ayant pour objet de mettre en œuvre à l'initiative du CEN Auvergne et en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville, un programme d'actions décliné en 2 orientations :

1 – Préservation et valorisation du patrimoine naturel situé sur le territoire de la Ville
2 – Accompagnement de la Ville de Clermont-Ferrand,

Le site présentant de grands intérêts géologique, écologique et paysager, l'objet du présent avenant porte sur l'accompagnement du CEN Auvergne dans le pilotage de l'aménagement du site de Gandaillat récemment acheté par la Ville.

La convention pluriannuelle entre le CEN Auvergne et la Ville de Clermont-Ferrand prévoit une subvention annuelle de 18 000 €. La subvention pour l'année 2014 incluant le présent avenant sur Gandaillat s'élèvera à 20 600 €.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable au :

- Projet d'avenant n°3 à la convention pluriannelle entre la Ville et le CEN Auvergne de la convention CEN Auvergne – Ville
- Au versement de la subvention annuelle de 20 600 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 octobre 2014

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Ecologie urbaine
Développement Durable,
Eau et Assainissement

Nicolas BONNET

Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014

Entre la Commune de Clermont-Ferrand

représentée par son maire Monsieur Olivier BIANCHI, selon délibération du Conseil municipal en date du

Ci-après appelée la Ville de Clermont-Ferrand

ET

Le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, dont le siège est situé Moulin de la Croûte, rue Léon Versepuy à Riom (63)
Représenté par sa Présidente Madame Eliane AUBERGER, selon délibération du bureau en date du 25 novembre 2011,

Ci-après appelé le CEN Auvergne

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de l'avenant

La Ville de Clermont-Ferrand et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ont signé le 05 mars 2012 une convention pluriannuelle d'objectifs ayant pour objet de mettre en œuvre à l'initiative du CEN Auvergne et en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville, un programme d'actions décliné en 2 orientations :

1-Préservation et valorisation du patrimoine naturel situé sur le territoire de la Ville

2-Accompagnement de la Ville de Clermont-Ferrand,

En complément de l'orientation n°2, l'objet du présent avenant porte sur l'accompagnement du CEN Auvergne spécifiquement sur le site de Gandaillat récemment acheté par la Ville.

Article 2 : accompagnement du CEN sur le site de Gandaillat

Le site de Gandaillat présente de nombreux intérêts :

- géologique : il permet de visualiser les dépôts sédimentaires du fossé d'effondrement de la Limagne, ainsi que les manifestations volcaniques qui les ont traversés. Grâce à sa richesse scientifique, son référencement dans plusieurs médias (ouvrages scolaires, ressources Internet…) et sa facilité d'accès, il fait l'objet d'une fréquentation spontanée généralement estimée à ~10 000 personnes par an (scolaires, étudiants et géologues), bien que le site soit théoriquement fermé au public.

- écologique : la carrière est située sur l'une des trames écologiques les plus importantes de la façade Est du territoire de Clermont-Ferrand (coteaux thermophiles de la Limagne), et sur un corridor écologique permettant une continuité de milieux depuis la rive droite de l'Allier jusqu'au cœur de la ville. Ses versants de pelouses sèches accueillent des espèces thermophiles (plantes, insectes…).

- paysager : creusée dans une petite butte, la carrière offre un point de vue exceptionnel sur le site de Clermont-Ferrand, l'abrupt de la faille de Limagne et l'alignement des volcans de la Chaîne des Puys. Elle constitue un lieu privilégié d'interprétation de la géologie de la région. Elle est identifiée dans plusieurs études comme l'une des portes d'entrée du territoire de Clermont-Ferrand.

Le CEN Auvergne accompagnera la Ville de Clermont-Ferrand dans le pilotage de l'aménagement du site, au sein d'une démarche très largement partenariale.

Article 3 : conditions financières

La convention pluri-annuelle du 5 mars 2012 entre le CEN Auvergne et la Ville de Clermont-Ferrand prévoit une subvention annuelle de 18 000 €. La subvention pour l'année 2014 incluant le présent avenant sur Gandaillat s'élèvera à 20 600 €.

Pour rappel, le CEN Auvergne n'est pas assujetti à la TVA.

Article 4 : dispositions de la convention

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle du 5 mars 2012 entre le CEN Auvergne et la Ville de Clermont-Ferrand restent inchangées.

Fait à Clermont-Ferrand en 2 exemplaires ,

Pour la Ville de Clermont-Ferrand	Pour le CEN Auvergne
Le Maire	La Présidente
Olivier BIANCHI	Eliane AUBERGER